



AVIS PUBLIC

Adoption du règlement numéro G-300 remplaçant le règlement numéro G-200 et le règlement numéro G200-1-14 applicable par la Sûreté du Québec

Avis public est donné par la soussignée que le *Règlement numéro G-300 remplaçant le règlement numéro G200 et le règlement numéro G200-1-14 applicable par la Sûreté du Québec*, adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2023, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance dudit règlement au 171, rue Saint-Germain, local 103, Saint-Hugues, aux heures régulières de bureau, ou sur le site internet de la municipalité, à l'adresse suivante : <https://saint-hugues.com/politiques-reglements.html>

Donné à Saint-Hugues, le 19^e jour du mois de décembre 2023.

Carole Thibeault

Carole Thibeault
Directrice générale et greffière-trésorière